

Conseil Municipal - Débat sur le Grand Canal - Rappel au règlement de M. l'Adjoint FOUSSERET

M. FOUSSERET : Monsieur le Maire, je souhaiterais intervenir pour un rappel au règlement, si vous le permettez. Ce matin au Conseil Général j'ai pris la parole pour demander la tenue d'un débat public sur le Grand Canal. Comme je n'ai pas deux discours et que je souhaite, et pense être cohérent, je voudrais rappeler que vous aviez envisagé ici même dans notre assemblée la tenue d'un débat sur le Grand Canal lorsque les échéances électorales seraient, je dirais provisoirement terminées. Je pense que c'est le cas actuellement puisque nous venons de terminer ces élections et que les législatives sont fixées dans 11 mois à 12 mois.

Je souhaiterais donc que vous puissiez nous dire si vous envisagez la tenue de ce débat, que je pense indispensable, dans un esprit serein bien entendu car il faut que notre assemblée soit informée et bien informée.

Je souhaiterais même que ce débat soit un débat où nous puissions entendre les pour bien entendu, à savoir la Compagnie Nationale du Rhône mais aussi les contre, à savoir les Fédérations de Protection de la Nature et les Comités anti-canaux et autres. Donc je voudrais vous demander si vous envisagez la tenue de ce débat et quand ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai que nous en avons parlé plusieurs fois, un débat aura lieu à ce sujet afin que je connaisse un peu la position actuelle du Conseil Municipal.

Cela a été reporté maintes et maintes fois, mais je vous promets que ce débat aura lieu lors d'une séance exceptionnelle, de toute façon avant les prochains congés. Il faut que d'ici le 1^{er} juillet on sache exactement quelle est la position majoritaire, minoritaire etc. du Conseil Municipal à ce sujet. J'avais demandé à l'Adjoint chargé des problèmes de l'eau et désormais de l'environnement de bien vouloir regarder cela de près mais je crois qu'il est préférable que je prenne en main la présidence de cette séance et le dossier à présenter et qu'on puisse en débattre à une date qui sera fixée en fonction de nos calendriers respectifs, et qui à mon avis se situera dans le courant du mois de juin et avant les prochains congés. Voilà, Monsieur le Conseiller Général.

Dont acte.